

Partageons l'expérience
Construisons la solidarité

Élections sociales 2019 Le personnel à la croisée des chemins



Cher-e-s collègues,

Le 4 décembre, vous serez appelés à élire un comité du personnel (Cdp) pour un mandat de trois ans : 2019-2022 !

Pour ne pas tomber vous-mêmes dans l'urne ..., lisez cette brochure, réfléchissez ... et [réagissez!](#)



Qu'est ce qui est en jeu dans ces élections ?

C'est, bien sûr, la composition du comité du personnel.

Mais, même si le scrutin est nominal, à la fin on calculera comment les sièges seront réparties entre les différentes 'listes' ou groupes qui se présentent aux élections.

Les groupements de candidats peuvent être syndicaux ou non-syndicaux.

⇒ Conséquence ultérieure : confirmer la **représentativité** du **syndicat**, en d'autres termes sa légitimité pour qu'il vous représente, tant au sein de l'institution que sur le plan interinstitutionnel.

! Dans un environnement politique et social qui se détériore, le service public européen, garant de l'intégration européenne, subira des attaques venant de l'employeur/législateur. Nous devons être préparés à défendre notre statut, dans la cohésion et la solidarité.

Par ces attaques pas tout le monde sera impacté de la même façon ; ce qui risquera de nous diviser ... et qui rend d'autant plus nécessaire que vous puissiez :

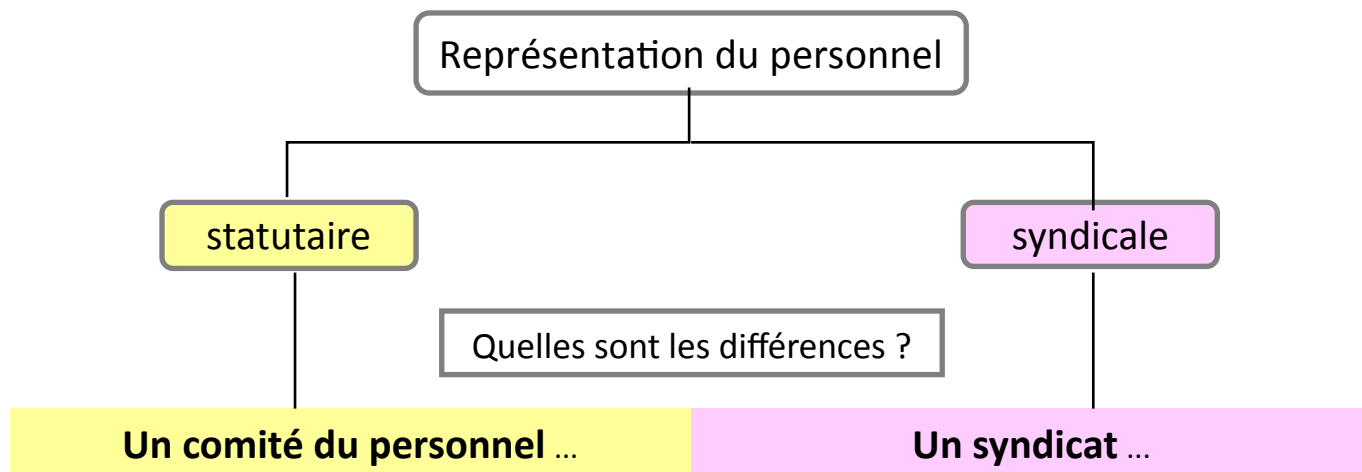


Contribuer à définir des positions communes, que vos représentants vont défendre ;

Donner à vos représentants un mandat fort, pour qu'ils fassent le poids dans le cadre de toutes les négociations.

Un comité du personnel : pour quoi faire ?

Aux institutions de l'UE, la représentation du personnel a deux branches :



... **est institué** auprès de chaque institution ([article 9 du statut des fonctionnaires](#)).

Le Comité du personnel (Cdp) de la Cour de justice **est institué** par [décision](#) de la Cour de justice.

Le Cdp est un organe **interne** à l'institution. L'institution lui fournit **tous** les moyens nécessaires à son fonctionnement.

... est une **association** qui a pour objet la défense d'intérêts professionnels ...

... constituée par la volonté de ses membres fondateurs qui déposent ses statuts à l'instance nationale compétente (v., p.ex., [EPSU CJ](#)).

Un syndicat est **indépendant** de l'institution. Son **indépendance** est un des critères requis pour qu'il soit reconnu par l'institution (v., p.ex. [France](#), [Cour de Justice](#)).

Donc, un Cdp ne peut-il pas être indépendant de l'institution ?

Ce qu'un Cdp peut faire est d'agir **dans un esprit** d'indépendance par rapport à l'institution. Mais cela peut se faire s'il s'appuie sur un syndicat qui, lui, **est** indépendant. C'est à cette condition qu'il peut contrebalancer toute action arbitraire de l'administration ou de la hiérarchie, qui devient plus probable si celles-ci savent que le Cdp consiste de membres individuels du personnel sans appui syndical. Un syndicat fort et compétent est donc **une garantie de bonne administration**.

Contrairement à un Cdp, →

→ un syndicat peut organiser et financer des recours en justice. Cette éventualité peut constituer un frein à l'arbitraire.

Le statut délimite les compétences entre Cdp et syndicats

Un Cdp « représente les intérêts du personnel **auprès de l'institution** » (article 9, par. 3, du statut).

Un syndicat agit « **dans l'intérêt général du personnel** sans préjudice des compétences statutaires des comités du personnel » (art. 10 ter du statut).

Comité du personnel

Syndicat

Qui peut voter ?

Pour le Comité du personnel:

Tous les fonctionnaires et, en principe, les agents de l'institution sont – **de plein droit** – électeurs et éligibles.

Pour les organes du syndicat (p.ex., comité exécutif):

Les membres **inscrits** au syndicat qui **paient une cotisation**.

Accord-cadre Cour de Justice - **EPSU CJ**

Une institution ne conclut pas d'«accords» avec son Cdp. Elle demande son avis, puis c'est elle qui décide. Si le comité du personnel est convainquant, il peut influencer le contenu des décisions de l'institution.

Une institution peut conclure des **accords** avec les syndicats représentatifs en son sein (article 10 quater du statut).



La Cour de justice, ayant reconnu **EPSU CJ** comme syndicat représentatif, a conclu avec celui-ci un accord-cadre.

C'est sur cette base qu'elle a pu mener avec **EPSU CJ** des **concertations** ayant abouti à l'instauration

- ◇ du mécanisme du prorata temporis pour les promotions ou
- ◇ du complément de rémunération lié au salaire social minimum luxembourgeois.

Achèteriez-vous une demi-voiture* ?




Ce qui risque de vous arriver si vous éliez des candidats sans attaches syndicales. Vous «achetez» une représentation du personnel à moitié ...


Par contre, en votant pour les candidats **EPSU CJ**, vous prenez une représentation du personnel «complète», statutaire **et** syndicale.

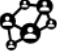
▶ ▶ ▶ Un Cdp fort est un Cdp appuyé par un syndicat fort! ▶ ▶ ▶


La présence de l'**USF** à la Cour de justice passe par **EPSU CJ**

 **EPSU CJ** appartient à la plus grande famille syndicale du service public européen, l'[Union Syndicale Fédérale](#), à son tour affiliée au mouvement syndical européen et international; ce qui lui offre une **vue globale** sur ce qui se passe au-delà de la Cour de justice et du Luxembourg.

 En même temps, **EPSU CJ** est un **syndicat de terrain**, qui définit ses positions suite à un **débat démocratique**.

 Ses **finances**, [transparentes](#), proviennent des cotisations de ses membres, ce qui garantit son **indépendance**.

 Les liens d'**EPSU CJ** avec la société civile sont un moyen d'interaction avec le pays où nous travaillons.

 Quand il s'agira de **négoier** sur nos conditions d'emploi, seuls les **syndicats représentatifs** participeront aux négociations avec la Commission, le Parlement, le Conseil. **EPSU CJ** sera là faisant partie de l'équipe de l'**USF**. Comme par le passé, elle assurera le lien entre les négociations et vous, le personnel de la Cour.


Mais pour faire tout cela, il faut aussi des ressources humaines!


Dans les institutions de l'UE avec plus de 1000 fonctionnaires et agents, les mises à disposition à la représentation du personnel sont **partagées** entre Cdp et OSP (v. [tableau](#)). D'ailleurs, les élus mis à la disposition des Cdp proviennent eux-aussi des OSP.


 **À la Cour de justice**, avec un effectif de plus de 2000 personnes,

- ◇ **toutes** les mises à disposition sont accaparées par le **Cdp**: 3 élus mis à disposition, 2 fonctionnaires affectés au secrétariat. Et cela sans compter les moyens techniques de communication mis généreusement à disposition par l'institution.
- ◇ **Zéro pour le syndicat représentatif**. Ce n'est qu'indirectement qu'**EPSU CJ** peut profiter de ressources humaines, si elle obtient un bon résultat aux élections du Cdp.

Est-ce que cela est *votre* affaire ?

 Oui. Parce qu'**EPSU CJ** s'occupe de questions qui se prêtent moins à la médiatisation, encore moins au spectacle, mais demandent des compétences pointues, du travail sérieux et souvent discret. Sans tapage, **EPSU CJ** s'occupe de choses importantes pour vous.

 Parce que vous avez tout intérêt à ce que les deux branches de la représentation du personnel, statutaire et syndicale, agissent de concert, dans le respect mutuel de leurs compétences ; par contre, la rivalité entre les deux vous affaiblit.

 Parce que les menaces qui pèsent sur nos conditions d'emploi se rapprochent. Et là vous aurez besoin d'une défense effective de votre statut et non plus d'un simple traitement des symptômes du malaise.

▶ ▶ ▶ Votez pour l'ensemble des candidats **EPSU CJ** ! ▶ ▶ ▶